

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 39

## ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2012

---

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE SOINS CRÉÉS PAR LES MUTUELLES - (N° 424)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 39

présenté par

Mme Carrey-Conte, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« relatives aux tarifs des »

les mots :

« tarifaires relatives aux ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.